

Lignes directrices en matière d'investissement socialement responsable (ISR)

Carmignac Portfolio Grande Europe

L'investissement durable chez Carmignac : une approche globale



**Signataire des accords
UNPRI depuis 2012**



**Objectifs ISR intégrés
aux prospectus***



**Recommandations
d'investissement
des équipes ISR**

Carmignac Portfolio Grande Europe a obtenu le label ISR*

Un label créé et soutenu
par le ministère des Finances

Attribué au terme d'un audit strict
mené par un organisme indépendant

Il rend plus visible les produits ISR*
pour les investisseurs en France
et en Europe



© Carmignac Portfolio
Grande Europe



Nos règles internes en matière de critères ESG



OBJECTIF DE CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE

- ▶ Minimum de 40% de la composante actions investi dans des sociétés notées A ou plus par MSCI ESG
- ▶ Maximum de 30% investi de la composante actions dans des sociétés notées BB ou moins par MSCI ESG
- ▶ Aucune sociétés notées CCC*



PROGRAMME D'ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES

- ▶ Nous nous engageons à renforcer le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leur approche des critères ESG



ENGAGEMENT SUR NOTRE POLITIQUE DE VOTE

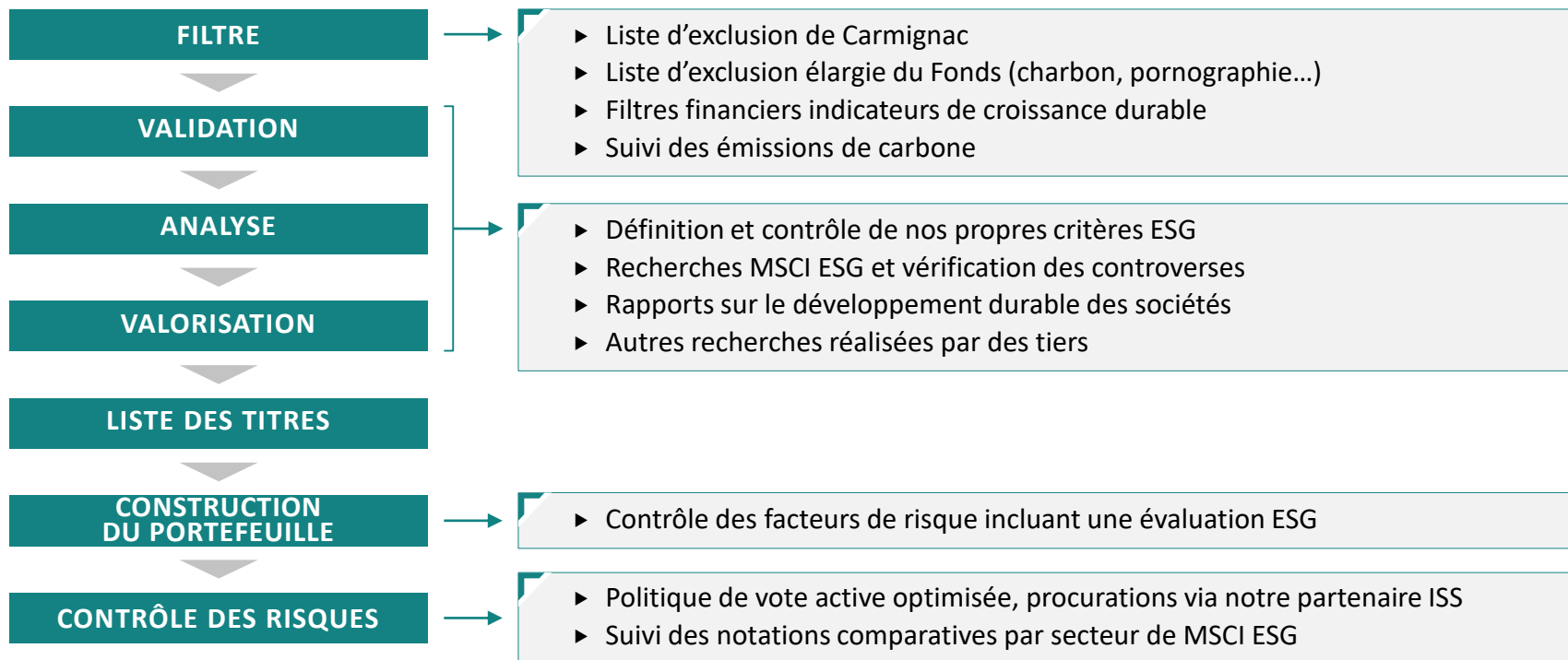
- ▶ Un objectif de taux de participation de 80% ou plus**

*Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances de leurs homologues de l'industrie. AAA est la note la plus élevée et CCC est la note la plus basse.

**Hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées.

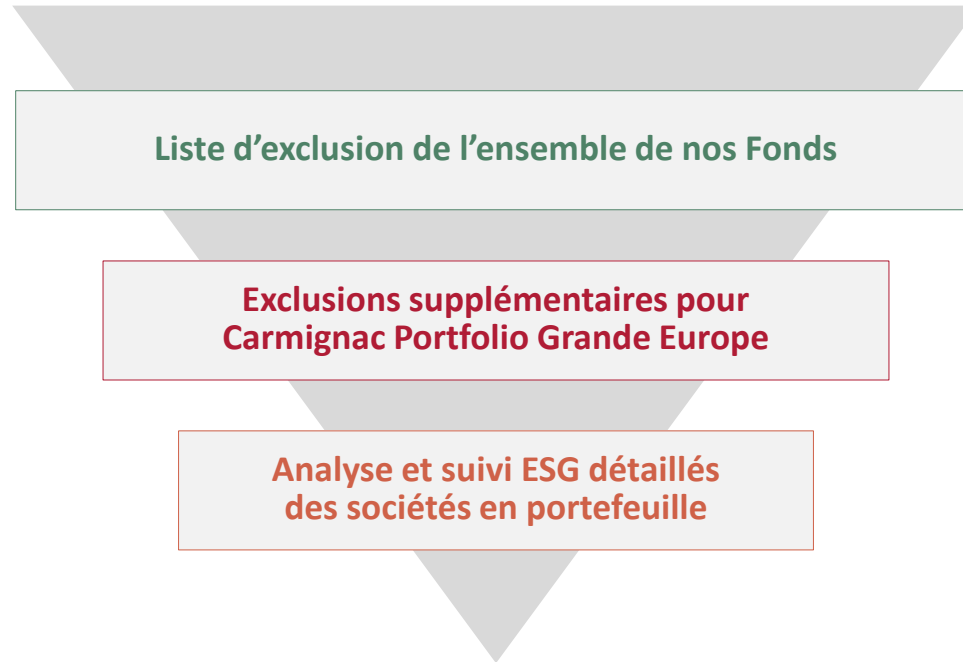
Source : Carmignac, janvier 2019

Les critères ESG sont intégrés dans notre processus d'investissement



Politique d'exclusion

L'équipe actions européennes a élargi la liste d'exclusion pour y intégrer les convictions spécifiques de ses membres



Liste d'exclusion de l'ensemble de nos Fonds



Exclusions

Exigences réglementaires : interdiction d'effectuer des transactions

- ✘ Exclusion de toutes les sociétés d'armement controversé
- ✘ Exclusion des producteurs de tabac
- ✘ Exclusion des producteurs de charbon*
- ✘ Exclusion des sociétés russes sanctionnées
- ✘ Exclusion pour violation du *Patriot Act* américain
- ✘ Exclusion pour violation des Droits de l'Homme
- ✘ Exclusion pour violations du traité d'Oslo/Ottawa

Alertes « controverses »

Pas d'interdiction d'effectuer des transactions mais suivi continu du département de conformité

- ✘ Sociétés dans le secteur du nucléaire

*Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus dans nos Fonds actions. Ceci ne s'applique pas au fonds Carmignac Portfolio Commodities. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

Exclusions supplémentaires pour Carmignac Portfolio Grande Europe



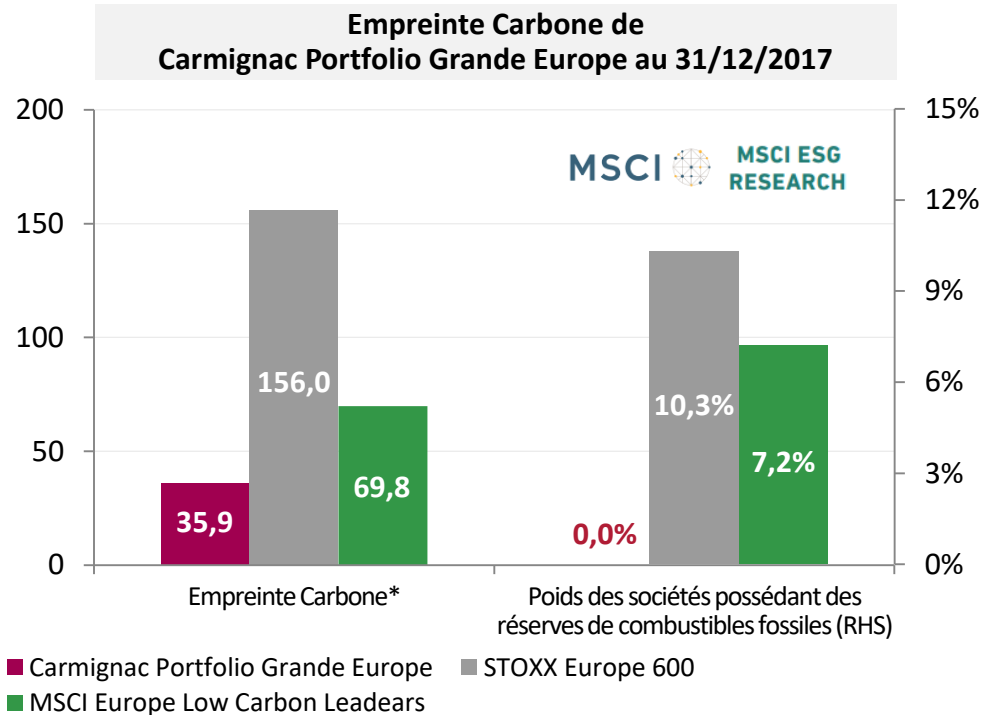
LISTE D'EXCLUSION DE L'ÉQUIPE

- ✘ Entreprises de production de **charbon** avec plus de 5% des ventes directement issues de l'extraction du charbon
- ✘ Sociétés de **sables bitumeux** qui génèrent plus de 1% de la production totale de sables bitumeux
- ✘ Entreprises qui génèrent plus de 2% de revenus des **divertissements pour adultes**
- ✘ Sociétés qui génèrent plus de 2% de revenus des **jeux d'argent**

RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ÉQUIPE

- ✘ Bien que les **compagnies du pétrole et du gaz** ne soient généralement pas retenues dans notre sélection financière et soient ainsi activement sous-pondérées, nous appliquons également une sélection supplémentaire afin de minimiser l'exposition aux **combustibles fossiles**

Un portefeuille avec une faible empreinte carbone



Stratégie d'investissement émissions carbone

- Nous nous attachons à atteindre des **émissions sensiblement inférieures** à celles de notre **indicateur de référence** et du **MSCI Europe Low Carbon Leaders**.

AVERTISSEMENT

Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Carmignac Portfolio Grande Europe (le "Fonds") est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, une société de gestion de fonds d'investissement régie par la loi luxembourgeoise, conforme à la directive UCITS.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, et les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID et le prospectus doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page.

Document non contractuel, achevé de rédiger le **11/01/2019**.

CARMIGNAC GESTION – 24, place Vendôme - F - 75001 Paris

Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € – RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG – City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg

Tél : (+352) 46 70 60 1 – Filiale de Carmignac Gestion.

Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € – RC Luxembourg B67549